

Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
Herausgeber: Association des musiciens suisses
Band: 8 (1914)
Heft: 4

Artikel: De la "protection" de l'art et des artistes
Autor: Simonet, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068622>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Vie Musicale

Directeur : Georges Humbert

Organe officiel, pour la Suisse romande, de l'Association des Musiciens suisses.

Chaque collaborateur est personnellement responsable de ses articles.

SOMMAIRE : De la « protection » de l'art et des artistes, J.-P. SIMONET. — Association des Musiciens suisses. — Marie Chassevant †, HÉLÈNE BETHMANN. — Dans quel mouvement doit-on jouer les fugues de Bach, EUGÈNE LESIERRE. — Silhouettes contemporaines : Robert Gound et Elisabeth Gound-Lauterburg, Dr H.-R. FLEISCHMANN. — La Musique à l'Etranger : Allemagne, M. MONTANDON ; France, LÉON VALLAS ; Russie, ELLEN v. TIDEBOHL. — La Musique en Suisse : Suisse romande, G. HUMBERT ; Suisse allemande, ALFR. PIGUET. — Echos et Nouvelles. — Nécrologie.

ILLUSTRATION : ROBERT GOUND et ELISABETH GOUND-LAUTERBURG, portraits hors texte.

De la “protection”, de l'art et des artistes.¹

.... L'expérience le prouve, dans toute tutelle exercée sur l'art et ses intérêts, le tuteur confond presque toujours les intérêts de l'art avec les siens propres, ce qui, en dépit du libéralisme apparent des intentions hautement proclamées, finit par l'académisme, cette tutelle oppressive et destructive du sentiment artistique. Et il ne saurait guère en être autrement ; car, enfin, cet intérêt supérieur de l'art (il en est donc un inférieur ?) devant lequel on exige que vous vous incliniez, auquel vous devez héroïquement sacrifier vos ambitions personnelles, qu'est-il ? En quoi consiste-t-il ? Autant d'individus, autant de réponses, car cet intérêt

¹ A la suite d'un échange de vues entre MM. Paul Seippel et Otto Vautier — touchant l'attitude de nos autorités fédérales vis-à-vis des artistes —, l'excellent peintre genevois, M. J.-P. Simonet, a donné au « Journal de Genève » l'article qui suit et qui n'est sans doute connu que d'un petit nombre de nos lecteurs. Nous nous permettons d'en publier l'essentiel à cette place, car il s'adapte aussi bien à la musique qu'aux beaux-arts, tant il est vrai que l'art est un, et nous souscrivons entièrement à chacun de ses arguments. (Réd.)

de l'art chacun n'est-il pas en droit de le comprendre à sa façon, et de le croire seul bon, puisqu'on ne peut matériellement lui prouver ou même simplement lui démontrer qu'il n'en est pas ainsi ? C'est une affaire de sentiment, dont le sentiment seul est juge, dans laquelle on ne dispose comme critère que de son propre sentiment. Vouloir imposer ce sentiment comme vérité est une prétention tyrannique, celle de l'académisme entre autres.

En réalité ce n'est pas devant l'intérêt de l'art, vague abstraction sujette à des interprétations infinies, que ce poing sur la nuque vous constraint à plier le genou, mais devant ce qui, à vous, à moi, à un certain groupe paraît cet intérêt incarné dans des représentants qui proclament : « L'art, c'est nous, donc, son intérêt, c'est le nôtre. » Par exemple, pour certains peintres, l'art, c'est peindre beaucoup, beaucoup de tableaux ; leur en acheter beaucoup, c'est protéger l'art, servir les intérêts de l'art. Bouguereau trouvait sans doute l'art admirablement protégé ; mais, si au lieu des siens, on eût acheté les tableaux des autres seulement, il eût trouvé que l'art était outragé à journées faites.

Et protéger l'art, si j'ose m'exprimer ainsi, cela consiste-t-il à acheter des tableaux ? cela suffit-il pour justifier une telle ambition ? Si ce goût chez l'individu n'est pas un moyen d'épurer ses sensations, d'affiner son sentiment, de développer son esprit ; s'il n'exerce pas une influence bienfaisante sur sa façon de se comporter dans la vie, sa façon de la concevoir, ce n'est là qu'un passe-temps d'oisif aussi vain qu'une religion consistant en tout et pour tout à aller le dimanche à l'église. On sera un collectionneur cultivant une douce manie, un peu, pas beaucoup supérieur au collectionneur de timbres-poste ou de boîtes d'allumettes, voilà tout !

C'était encore au nom des intérêts de l'art et pour les protéger que des gens très sincères l'avaient codifié, immobilisé pour mieux le dominer, et désigner comme suspects Corot, Delacroix, Rousseau, etc. Bien intentionnés étaient ceux qui firent à l'art un rempart de leurs œuvres, et tinrent Hodler pour son pire ennemi. Victor Hugo, Wagner, Berlioz, etc., tous furent refoulés, bafoués par les protecteurs attitrés de l'art.

Protéger l'art !... Ne serait-il pas permis de penser que c'est l'art qui protège ses fervents, et que tous les airs protecteurs que l'on prend avec lui sont un peu déplacés ? On ne se le figure guère, tel le bon *pobre*, protéger en vue de leur salut personnel des âmes charitables et bien pensantes ! Dans les pays où l'on protège l'art, on voit aussi revendiquer violemment pour sien un artiste arrivé à la gloire par l'appui

trouvé ailleurs, et qu'on ignorait, reniait, qu'on trouvait encombrant comme un parent pauvre lors de ses besoigneux débuts.

En général, lorsqu'on parle beaucoup de l'art, c'est en son absence. Pour tromper le temps en cette absence on écrit sur l'art, sur les œuvres d'art, sur les artistes ; puis sur celui qui a écrit sur tel artiste, et puis sur celui qui a écrit sur celui qui a écrit..., etc. Protéger l'art ! Cela veut dire aussi... l'encager dans les écoles où on le dissèque, le tue sous le scalpel et dans les musées pour y être empaillé, exhibé comme une bête curieuse.

On ne protège pas l'art ; on ne se dévoue pas à ses intérêts : on l'aime. Simplement, à sa façon, à sa mode, sans qu'aucune lui porte préjudice, et il y a, n'en doutons pas, plus de bienfaisante, de vraie joie artistique dans l'admiration sincère et naïve d'un ignorant devant une œuvre inférieure, mauvaise même si l'on veut, que dans les dissertations d'apparat, les subtilités, la verbosité savante des esthètes mesurant à leur aune les œuvres des grands artistes !

L'art ne réside véritablement que là où il est mêlé à la vie. Il germe en nous : c'est en nous qu'il doit éclore, s'épanouir pour parer toutes choses et faire toutes choses nouvelles. Etant en nous, il est partout où nous sommes, si nous savons l'éveiller, et cultiver l'art, développer l'art ne signifie rien, sinon nous cultiver, nous développer, nous élever nous-mêmes. C'est notre niveau qu'il faut éllever, non celui de l'art.

A quoi ce contrôle, ces barrières douanières autour de l'art et de ses intérêts ? Ce triage qu'on se flatte de faire à grand renfort d'arbitraire, le crible du temps, impartialement, s'en chargera assez : remettons-nous-en à lui...

Des époques passées, pas très lointaines même, où sont les mauvaises peintures ? Nous n'en savons rien. Il serait téméraire cependant d'en conclure qu'au temps de la Renaissance, par exemple, il n'y eut que de grands artistes. En outre, des œuvres belles et nobles qui font notre joie, on a dû pourtant mettre bas un certain nombre de croûtes en ces temps-là : que sont-elles devenues ? Actuellement on ne les voit plus nulle part : où se cachent-elles ? Ephémères, elles se sont dispersées comme les feuilles mortes au vent d'automne et, seules, celles qui expriment une passion, un sentiment vrai et profond répondant à un besoin de l'humanité, sont sorties victorieuses de l'épreuve du temps¹. Qu'importe donc la création, la vente ou l'achat d'œuvres un peu moins

¹ Combien vrai de la musique aussi. Malheureusement on se met, par une détestable manie, à publier même en des éditions populaires une quantité d'œuvres anciennes, dont l'ancienneté est toute la valeur et l'intérêt, purement historique.

G. H.

mauvaises ou un peu moins bonnes ? Cela peut offusquer parfois quelques artistes, contrarier leurs intérêts. Mais cela n'empêchera pas l'art d'accomplir son inéluctable mission, pas plus qu'un nuage passager n'empêche le soleil de luire.

Laissons donc le soi-disant intérêt de l'art. Renonçons aux querelles stériles qu'engendre forcément cet intérêt trop difficile à définir pour satisfaire chacun. Permettons à chacun de le comprendre et de le servir à sa guise et occupons-nous des intérêts des artistes... de l'intérêt *supérieur* des artistes si l'on veut. Cet intérêt-là n'est pas du domaine de l'abstraction ; on peut le toucher du doigt, le tisser exactement, en discuter utilement, avec des chances de tomber d'accord. En prendre la défense envers et contre tous me paraît, pour une association, une tâche noble et un but précis quoique élevé. Et cette tâche bien conduite peut, doit même par contre-coup être utile à l'art en consacrant sa liberté.

.... L'Etat est fait pour gouverner : on ne gouverne pas l'art, pas plus qu'on ne le protège. Lorsque l'Etat s'arroge le privilège de protéger l'art et de l'encourager, les résultats n'ont rien de merveilleux. Peut-être serait-il temps d'essayer de mettre l'Etat sous la protection de l'art ? qui sait ?

J.-P. SIMONET.



ASSOCIATION DES MUSICIENS SUISSES

Nous avons reçu de M. Edm. Röthlisberger la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

Cher Monsieur Humbert,

Différents numéros du programme de la Réunion de l'A. M. S. à Berne, que vous publiez, portent la mention « première audition ».

D'où proviennent ces annotations, qui figurent aussi dans le programme imprimé par la « Schw. Musik-Zeitung » ? Je l'ignore.

Je tiens seulement à établir ceci :

Lors de l'élaboration de ce programme, le Comité avait décidé de présenter à l'Exposition de Berne une sélection d'œuvres résumant l'activité musicale de la Suisse pendant le dernier quart de siècle, et de ne pas y accepter de premières auditions.

Le Comité s'en est tenu à sa décision. Toutes les œuvres que vous indiquez comme premières auditions, ont déjà été jouées en public à l'exception du concerto de Ganz. Celui-là serait effectivement une première. Seulement, il a un défaut : il n'existe pas et, très probablement, ne sera pas terminé au moment de la réunion de l'A. M. S.

L'œuvre que le Comité a demandée à M. Ganz est son *Concertstück*, vieux de plusieurs années, et non son concerto.

En portant ces lignes à la connaissance de vos lecteurs, vous m'éviteriez la peine de répondre à des réclamations qui me sont parvenues ces derniers jours.

Bien cordialement vôtre.

Le Président de l'A. M. S.